

ÉVOLUTIONS DES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DANS LE CADRE DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES SUITE A LA BAISSSE DES DOTATIONS FRANCE COMPÉTENCES

Mise en œuvre au 1^{er} juillet 2021



Sommaire

➔ **LE CONTEXTE**

➔ **LES DÉCISIONS SUR LES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION**

➔ **MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE**



01

LE CONTEXTE



IMPACTS DE LA BAISSSE DE LA DOTATION FRANCE COMPÉTENCES SUR LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES DES ENTREPRISES -50 SALARIÉS

- La loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » a modifié les règles de financement de la formation. France Compétences est désormais l'organisme qui attribue les fonds de la formation aux OPCOs
- France Compétences a été amené à réviser la dotation aux OPCO sur le PDC légal -50
- En effet, la collecte a fortement diminué suite à la crise sanitaire du fait de la baisse des masses salariales des entreprises qui ont été conduites au chômage partiel
- Aussi, les branches de l'OPCO Constructys se sont mises d'accord pour revoir les modalités de prise en charge de la formation pour les entreprises de moins de 50 salariés
 - ✓ Dans le souci de maintenir les axes stratégiques décidés pour l'année 2021
 - ✓ En veillant à réduire le reste à charge pour les entreprises
- Ces révisions permettent de garantir les équilibres financiers et de ne pas pénaliser l'avenir
- La branche Négoces n'est pas impactée



02



LES DÉCISIONS SUR MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION





PDC	BATIMENT	BATIMENT
	Modalités 2021	Modalités 2021 révisées
	Participation aux Coûts pédagogiques : Plafond : 30€ HT / heure / stagiaire Si session intra-entreprise : 840 € / jour maximum Créer des lignes de suivi (pour Suivi Budgétaire mensuel) dédiées aux: - formations obligatoires et recommandées (GFOR) - transition écologique et développement durable - transition numérique Sans plafond en montant mais durée max : Prise en charge plafonnée à 300 heures /action NON qualifiante Prise en charge plafonnée à 1 200 heures /action QUALIFIANTE Actions spécifiques : VAE : 2 000 € Bilan de compétences : 2 000 € CléA : Evaluation préalable : 500 € / Evaluation fin de formation : 250 € Ingénierie AFEST : 900 €/jour : limité à 4 jours Appui/Conseil/RH : 1 000 €/jour : limité à 2 jours diagnostic /6 jours accompagnement Actions spécifiques Batiment : - Formations qualifiantes, certifiantes, blocs de compétences, CQP avec une participation aux Coûts pédagogiques plafonnée à 30€ HT / heure / stagiaire (max : 1200 heures et 3 stagiaires/an/entreprise) - FeeBAT (conditions spécifiques) Frais annexes : 8 % des CP et 1500 € max/stagiaire Forfait Permis C : Expérimentation en cours de paramétrage : 1 700 € /stagiaire (Cout pédagogique)	Participation aux Coûts pédagogiques : Plafond : 25€ HT / heure / stagiaire Si session intra-entreprise : 700 € / jour maximum Créer des lignes de suivi (pour Suivi Budgétaire mensuel) dédiées aux: - formations obligatoires et recommandées (GFOR) - transition écologique et développement durable - transition numérique Sans plafond en montant mais durée max : Prise en charge plafonnée à 300 heures /action NON qualifiante Prise en charge plafonnée à 1 200 heures /action QUALIFIANTE Actions spécifiques : VAE : 2 000 € Bilan de compétences : 2 000 € CléA : Evaluation préalable : 500 € / Evaluation fin de formation : 250 € Ingénierie AFEST : 900 €/jour : limité à 4 jours Appui/Conseil/RH : 1 000 €/jour : limité à 2 jours diagnostic /6 jours accompagnement Actions spécifiques Batiment : - Formations qualifiantes, certifiantes, blocs de compétences, CQP avec une participation aux Coûts pédagogiques plafonnée à 25€ HT / heure / stagiaire (max : 1200 heures et 3 stagiaires/an/entreprise) - FeeBAT (conditions spécifiques) Frais annexes : non Forfait Permis C : Expérimentation en cours de paramétrage : 1 700 € /stagiaire (Cout pédagogique) : mise en place reportée en 2022



REVISION PDC 2021 TRAVAUX PUBLICS

06/2020



PDC	TRAVAUX PUBLICS	TRAVAUX PUBLICS
	Modalités 2021	Modalités 2021 Révisées
	Participation aux Coûts pédagogiques : Plafond à 32 €/heure / stagiaire	Participation aux Coûts pédagogiques : Plafond à 32 €/heure / stagiaire
	Budget annuel coût pédagogique : 4 000 € HT / an / entreprise (dans la limite des fonds disponibles) 4 500 € HT / an / entreprise inactive (dans la limite des fonds disponibles)	Budget annuel coût pédagogique : 2000 € HT / an / entreprise (dans la limite des fonds disponibles) 2000 € HT / an / entreprise inactive (dans la limite des fonds disponibles)
	<u>Actions spécifiques :</u> VAE : 2 000 € Bilan de compétences : 2 000 € CléA : Evaluation préalable : 500 € / Evaluation fin de formation : 250 € Ingénierie AFEST : 900 €/jour : limité à 4 jours Appui/Conseil/RH : 1 000 €/jour : limité à 2 jours diagnostic/6 jours accompagnement	<u>Actions spécifiques :</u> VAE : 2 000 € Bilan de compétences : 2 000 € CléA : Evaluation préalable : 500 € / Evaluation fin de formation : 250 € Ingénierie AFEST : 900 €/jour : limité à 4 jours Appui/Conseil/RH : 1 000 €/jour : limité à 2 jours diagnostic/6 jours accompagnement
	<u>Actions stratégiques</u> sur note d'opportunité (Hors budget annuel)	<u>Actions stratégiques</u> sur note d'opportunité (Hors budget annuel) : pas de prise en charge
	Forfait Permis C : Expérimentation en cours de paramétrage : 1 700 € /stagiaire (Cout pédagogique)	Forfait Permis C : Expérimentation en cours de paramétrage : 1 700 € /stagiaire (Cout pédagogique) : mise en place reportée en 2022



03

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE



MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

- Ces nouvelles modalités de prise en charge sont applicables au 1 juillet 2021
- Tous les dossiers reçus à cette date seront traités avec les nouvelles modalités (réception physique par Constructys du courrier papier, du courriel, de la demande e.gestion).
- Rappel important :
 - ✓ Il est rappelé que les dossiers doivent parvenir complets (demande de prise en charge complète, programme de formation, RIB) à l'OPCO Constructys 15 jours ouvrés avant le début de la formation
 - ✓ Les dossiers de formations ne sont pas financés lorsque reçus après le début de la formation
 - ✓ eGestion est désormais la voie de transmission des dossiers (il ne peut y avoir de garantie de délais du traitement des dossiers passant par les autres voies)
 - ✓ Les dossiers de formation pour des formations en année N sont financés sur l'année N, selon les modalités de prise en charge de l'année N, cependant les formations pluriannuelles sont agréées dans leur globalité.